

REVALORISATION DE LA PRIME OPJ .

CT RPN du
26 novembre 2020

ACTÉ...MAIS

MONTANT ACTUEL
270 € par trimestre.
Soit 1080 € par an.



AU 1ER JANVIER 2021
324 € par trimestre
Soit 1296 € par an

Cette augmentation correspond à l'application de la clause de revoyure du protocole de 2016 signé par l'UNSA Police et ses partenaires.

QUI EST CONCERNÉ?

1

LES COLLÈGUES HABILITÉS ET AFFECTÉS SUR UN POSTE CARTOGRAPHIÉ NÉCESSITANT L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS OPJ.

2

LES COLLÈGUES EXERÇANT DES FONCTIONS DE FORMATEUR À LA QUALIFICATION OPJ ET AFFECTÉS SUR UN POSTE CARTOGRAPHIÉ.

**PRIME AUX ANCIENS
HABILITÉS.**
(150 € par trimestre)

**A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023,
CETTE PRIME NE SERA PLUS VERSÉE!**